

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_59

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2023

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, VARACCA, VIOSSAT

MMES BLANC M. Françoise, MAIRE, ORAND, PERROT, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. ESTEVES (pouvoir à M. VALLON), HERVIOU (pouvoir à M. VARACCA),

MMES BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), PACHOUD (pouvoir à Mme ORAND), RACHON (pouvoir à M. JULIEN), RIVATON (pouvoir à Mme MAIRE)

Excusés : M. BOINOT, LAURENT et MMES COUTURIER, GLAZKOFF, LAURENCO, NAZZI

Secrétaire de séance : MME ORAND

Objet : plan de financement de la construction d'un terrain de basket

Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales - Subventions

Considérant les besoins recensés par la commission sports notamment la création d'un terrain de basket à l'extérieur du Gymnase du Prieuré,

Considérant le devis estimatif du projet

Considérant les possibilités de financement connues à ce jour (Etat, Département 26, FFBB),

Considérant l'attente du lancement des appels à projet début 2024 de l'ANS,

Monsieur le Maire propose de représenter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT (€)	Nature des recettes	Taux (%)	Montant
Construction	78 772.80	DETR ou DSIL 25%	25	20 778.21
Maitrise d'œuvre	4340,05	CD 26	20	16 622.57
		aide forfaitaire du fonds fédéral FFBB INFRA	2.4	2 000.00
		Autofinancement de la commune	52.59	43 712.07€
TOTAL	83 112.85 €	TOTAL	100 %	83 112.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement de la construction du terrain de basket,
- Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/12/2023

Le Maire,



Bernard VALLON